

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 17 juin 2024**

Convocation adressée le 11 juin 2024

Délibération publiée le 18 juin 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 11 avril 2024 par Monsieur Richard MARION, vice-président suppléant, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Yves BEN ITAH ; Nadine GEORGEL ; Audrey HENOCQUE ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Corinne SUBAÏ ; Florence VERNEY-CARRON

Absents excusés : Tristan DEBRAY ; Luc SEGUIN ; Cédric VAN STYVENDAEL ;

Absent(es) : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Audrey HENOCQUE
Luc SEGUIN à Florence VERNEY-CARRON

Secrétaire : Stéphanie LEGER

2024-27

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES
ORCHESTRES A L'ECOLE - ECOLES ELEMENTAIRES A. DAUDET ET LES DAHLIAS**

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le conservatoire participe à la mise en œuvre de projets d'orchestre à l'école (OAE) depuis plusieurs années au sein des écoles élémentaires Alphonse Daudet et Les Dahlias dans le 9^{ème} arrondissement.

Ces OAE sont organisés en partenariat avec des structures associatives implantées dans l'arrondissement :

- l'école de musique de Saint-Rambert à l'école Alphonse Daudet
- l'association Tous à la musique à l'école les Dahlias

Ces projets sont nécessairement inscrits dans le projet global de chacune des écoles et intégrés au Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Il fait l'objet de l'appel à projet annuel Ville de Lyon « Programmation temps scolaire » - Projet éducatif Lyonnais 2021-2026.

Les conventions qui précisent l'organisation de ces OAE et la contribution de chaque participant sont à renouveler.

Les principales modalités de fonctionnement des OAE sont décrites ci-après.

Le dispositif s'adresse aux élèves d'une classe de CM2 à l'école des Dahlias durant une année scolaire. Le projet de l'école A. Daudet concerne une classe de CM1 durant une année scolaire également. Ce processus est donc renouvelé tous les ans.

Les interventions ont lieu sur le temps scolaire et sont fixées en concertation avec les enseignants de l'école. L'éducation musicale est dispensée à hauteur de deux créneaux hebdomadaires et se déroule en 2 temps :

- l'un réservé à la pratique par pupitre (45 ou 50 minutes selon le projet)
- l'autre consacré à la pratique en orchestre (50 ou 60 minutes)

Les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'orchestre à l'école sont d'offrir à un plus grand nombre d'enfants la possibilité d'accéder à une pratique instrumentale. Aucune sélection n'est effectuée au départ.

Le partenariat Conservatoire / Ecole élémentaire et les liens concrets qu'il suppose favorise l'intégration de l'enfant dans son environnement scolaire, culturel et social.

Fondé sur le plaisir de la pratique collective de la musique, ce dispositif constitue un facteur de développement culturel pour :

- découvrir, pratiquer un instrument et éveiller à la pratique d'ensemble (orchestre)
- fédérer le groupe classe autour d'un projet artistique tout en développant la personnalité de chaque élève.
- améliorer l'épanouissement et la confiance en soi par le biais d'une médiation artistique.
- rendre les élèves autonomes : prise en charge de l'instrument choisi, savoir monter, démonter, prendre soin...
- participer à la réussite scolaire des enfants.
- participer à l'ouverture culturelle des élèves mais aussi des familles.
- renforcer le lien avec les familles et leur intégration dans l'école.
- développer la connaissance du quartier dans lequel les élèves vivent, et connaître les institutions culturelles de proximité en renforçant le lien avec ces partenaires

L'engagement dans le projet « orchestre à l'école » n'induit aucune obligation d'inscription ni au conservatoire de Lyon ni à l'association partenaire.

Toutefois, à l'école Dahlias une passerelle vers le conservatoire permet aux élèves intéressés de poursuivre leur apprentissage en intégrant un 1^{er} cycle sans concours dans l'antenne ouverte dernièrement par le conservatoire au sein de cette école.

Chacun des partenaires contribue en mettant à disposition des instruments et des heures d'enseignement.

Les instruments sont mis gracieusement à la disposition des élèves pendant les temps scolaire et extrascolaire. Ils sont entretenus par les structures qui en sont propriétaires.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** de reconduire l'organisation de ces deux orchestres à l'école dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2024/2025, avec une possibilité de tacite reconduction pour les deux années scolaires suivantes,

✓ **approuve** le renouvellement des conventions de partenariat avec l'école de musique de Saint-Rambert et l'association Tous à la musique ;

✓ **autorise** le président à signer ces conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Patrick ODIARD